



**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Cannes, le 16 avril 2020

Réf. : DC/AST

Monsieur le Ministre,

Lors de son allocution télévisée du 13 avril, le Président de la République a annoncé « *une réouverture progressive des crèches, des écoles, des collèges et des lycées* » à partir du 11 mai prochain.

Nous savons que vous avez pour votre part la mission d'aménager les « *règles particulières* » en prévision de ces ouvertures.

Cette décision aura un impact considérable pour les Mairies qui assurent l'accueil des enfants au sein des établissements primaires publics. Ses conséquences prévisibles sont non négligeables en termes d'organisation matérielle et de sécurité sanitaire.

Cette annonce a d'ailleurs immédiatement soulevé la réticence voire l'angoisse de très nombreux parents d'élèves et d'enseignants, sans oublier l'inquiétude largement partagée par les agents communaux qui interviennent dans les écoles au contact des enfants. Tous ont le souci prioritaire de les protéger et de protéger leur famille et leur entourage.

Ces interrogations portent essentiellement sur :

Le respect des « gestes barrières ». Il peut s'avérer difficile à faire observer par des enfants et dans un environnement de groupes où les effectifs entraînent une forte promiscuité.

L'aménagement physique des classes et des espaces. La capacité et la flexibilité d'accueil des bâtiments sont limitées et il paraît difficile d'envisager l'ouverture de nouveaux espaces dans des conditions de sécurité et de confort optimales pour les élèves et les enseignants.

L'organisation des transports collectifs des enfants, ou encore l'organisation de la cantine en toute sécurité, sachant que dans le même temps, les restaurants ne sont pas éligibles à la réouverture et doivent restés fermés jusqu'à nouvel ordre.

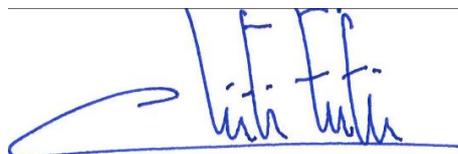
Ces interrogations et inquiétudes sont d'autant plus vives que la décision de réouverture des établissements scolaires d'une part diffère de ce qui a été fait dans les autres pays touchés par l'épidémie antérieurement à la France, qui ont commencé le confinement par la fermeture des écoles et terminé le déconfinement par leur ouverture, d'autre part est contestée par des médecins et scientifiques qui soulignent le risque de reprise de la contagion.

Dès lors, afin de permettre à nos équipes d'anticiper et de travailler avec méthode, et pour répondre à toutes ces légitimes craintes et réticences, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer quelles mesures seront prises par l'autorité responsable, en l'occurrence le Ministère de l'Éducation nationale et celui de la Santé, avec quels moyens et selon quels principes d'ouverture de classes. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas exposer ainsi les enfants, leurs familles et tous ceux qui travaillent dans les écoles à un risque d'une nouvelle propagation du Covid 19.

Vous remerciant de l'attention qui sera portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre plus haute considération.



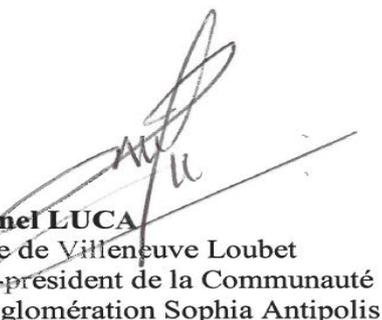
**David LISNARD**  
Maire de Cannes  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Cannes Lérins



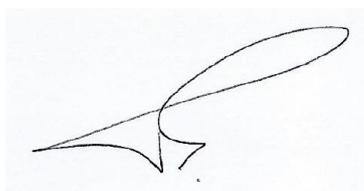
**Christian ESTROSI**  
Maire de Nice  
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur



**Jérôme VIAUD**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse



**Lionel LUCA**  
Maire de Villeneuve Loubet  
Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis



**Michelle SALUCKI**  
Maire de Vallauris Golfe-Juan  
Vice-présidente du Conseil  
départemental des Alpes-Maritimes